



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 17/2014  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal  
de l'exercice 2014, 1<sup>ère</sup> série**

**Séance de la commission  
des finances :**

**mercredi 27 août 2014, à 18h15**

Vevey, le 21 août 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1. **Objet du préavis**

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, du règlement du 1<sup>er</sup> juillet 2014 du Conseil communal et du règlement du 20 janvier 1988 de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une première série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

## 2. **Principes de régularisation des dépassements budgétaires**

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis doivent être déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,**
  - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds intercommunaux, etc.),**
  - **Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.**
- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à :
  - **fin juin**
  - **fin septembre**
  - **fin décembre**
  - **pré-bouclement (mars-avril).**

## 3. **Crédit supplémentaire déjà accordé par le Conseil communal**

Le budget 2014, voté le 30 janvier 2014, comprend le crédit supplémentaire suivant, déjà accordé par le Conseil communal :

- préavis n° 13/2014, décision du Conseil communal du 19 juin 2014 : aide financière en faveur de la Fondation islamique du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut, crédit supplémentaire de CHF 25'000.—.

#### 4. Crédits supplémentaires demandés en 1<sup>ère</sup> série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2014, 1<sup>ère</sup> série :

##### Crédits supplémentaires déjà engagés par la Municipalité

#### **130 Subventions et manifestations diverses**

##### 130.3170 Manifestation du 1<sup>er</sup> août

Budget	CHF	40'000.—	Crédit supplémentaire	CHF	5'900.—
--------	-----	----------	-----------------------	-----	---------

Depuis la Fête nationale de 2012, marquée par un accident lors du tir du feu d'artifice à St-Prex, la Sagrave ne met plus ses chalands à disposition pour ces événements. En 2013, les feux ont été tirés depuis une plateforme louée, ce qui a représenté une solution plus onéreuse que les chalands de la Sagrave. Exceptionnellement, le coût supplémentaire de CHF 6'615.— a été pris en charge par notre fournisseur du feu d'artifice. Pour 2014, le nouveau contrat conclu pour une période de cinq ans bloque la dépense totale du feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août à CHF 27'400.—, soit une dépense supplémentaire de CHF 5'900.— par rapport au crédit budgétaire de CHF 21'500.—.

Relevons que les Communes de Corseaux et Corsier-sur-Vevey participent chacune pour un montant de CHF 10'000.—. Vu le nouveau budget pour le tir du feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août, une augmentation à bien plaisir de leur participation financière sera sollicitée.

#### **141 Personnel, charges sociales, assurances**

##### 141.3092 Frais de recherche de personnel

Budget	CHF	25'000.—	Crédit supplémentaire	CHF	37'800.—
--------	-----	----------	-----------------------	-----	----------

Dans sa séance du 28 mai 2014, la Municipalité a décidé de créer un Service de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable et a approuvé le descriptif de fonction du nouveau Chef de service dont l'entrée en fonction est prévue au 1<sup>er</sup> février 2015. Le processus de recrutement et d'assessment a été confié à une société spécialisée et représente une dépense de CHF 37'800.—, non inscrite au budget 2014.

#### **257 Bâtiments d'administration – Centre funéraire**

##### 257.3141 Entretien courant des bâtiments

Budget	CHF	56'000.—	Crédit supplémentaire	CHF	84'000.—
--------	-----	----------	-----------------------	-----	----------

En date du 24 juillet 2014, la Municipalité a décidé d'engager un crédit de CHF 84'000.— pour la réparation urgente de la production de froid des cinq chapelles funéraires situées au rez-de-chaussée du Centre funéraire, qui est tombée en panne. Ces chambres ont dû être mises hors service et les travaux de réparation ont été engagés rapidement, faute de quoi il n'était plus possible d'assurer le bon fonctionnement du centre avec toutes les conséquences pour les familles de la région.

#### **Historique**

Le crématoire est resté en fonction jusqu'en 1997. Après quoi, seules les chambres funéraires ont été utilisées, la crémation étant réalisée à Lausanne.

Ces chambres étaient refroidies par des compresseurs qui utilisaient des gaz frigorigènes (R12/R22) qui ont fini par être interdits à cause des CFC (gaz à effets de serre) propulsés

dans l'atmosphère. Ces compresseurs ont été remplacés en 2001 par un monobloc de ventilation et une pompe à chaleur (PAC) avec une sonde géothermique de 160 mètres de profondeur.

Cette solution a permis, par la même occasion, de supprimer le chauffage électrique de la chapelle et des locaux annexes, la pompe à chaleur réalisant en même temps la production de froid et de chaleur.

### **Situation actuelle**

Cette pompe à chaleur a maintenant près de 13 ans et a commencé à donner des signes de fatigue, surtout par le fait qu'elle doit fonctionner en permanence pour assurer les températures requises. L'installation de courant fort est nécessaire. Actuellement, seul un service minimum peut être assuré en déposant les corps dans la chambre frigorifique du sous-sol. Cette situation provoque des manutentions supplémentaires qui sont facturées par les pompes funèbres.

Il faut relever encore un problème récurrent qui est la limitation des performances de la pompe à chaleur qui n'arrive plus à assurer les températures minimales exigées par la loi. Pour cette raison, il est nécessaire de procéder à un apport supplémentaire de froid, par l'installation de conditionnement d'air, pour atteindre la température de 2°C, nécessaire pour permettre la conservation d'un corps jusqu'à 24 heures, en cas de panne. Ces travaux sont urgents et sont devisés à CHF 65'000.—.

D'autre part, la chambre frigorifique située au sous-sol, a été conçue pour permettre le dépôt de corps jusqu'à une période de six jours. Sa température minimale est de 5°C négatif et ne permet pas la congélation. Or, il est de plus en plus fréquent que des durées plus importantes soient requises à cause d'une population étrangère qui demande du temps aux familles pour assister aux cérémonies. Une température négative de -18°C permettrait de répondre à ce besoin. Ces travaux seront portés au budget de 2015 (estimation CHF 30'000.—).

### **Description des travaux**

Les installations actuelles sont maintenues (PAC et monobloc de ventilation). Elles seront moins sollicitées grâce à l'installation de compresseurs qui fabriqueront le froid pour les cellules mortuaires.

Des évaporateurs seront placés au-dessus des cellules et commandés individuellement, ce qui permettra une utilisation plus économique des locaux. Ces appareils utiliseront les gaines existantes.

### **Coût des travaux**

Le coût des travaux est le suivant :

CFC 232 – Installation de courant fort	CHF 15'000.—
CFC 245 – Installation de conditionnement d'air	CHF 65'000.—
Divers et imprévus, 5% du coût total	CHF 4'000.—
	_____
<b>Coût total des travaux (TTC)</b>	<b>CHF 84'000.—</b>
	=====

Ces travaux ne sont pas prévus au budget 2014 et doivent faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article 43 du règlement de la Municipalité de Vevey du 20 janvier 1988, celle-ci peut, dans les cas de force majeure, entreprendre des travaux urgents, même s'ils dépassent CHF 50'000.—, à la condition :

- a) d'en informer la Commission des finances et le Conseil communal.
- b) de présenter dans le plus bref délai un préavis sollicitant un crédit spécial (en l'occurrence un crédit supplémentaire au budget).

Cette disposition particulière relative aux crédits supplémentaires dépassant la compétence municipale de CHF 50'000.— a été reprise dans les conclusions du préavis n° 08/2014 sur « Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 ». Celles-ci ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 15 mai 2014.

### **2651 Stand de tir intercommunal de la Barmaz, Villeneuve**

2651.3141 Création de nouveaux locaux

Budget CHF —.— Crédit supplémentaire CHF 50'000.—

#### **Préambule**

Dans le cadre du démantèlement du stand de Gilamont et l'accueil de l'Union des sociétés de tir de Vevey et environs (UST) au stand de Villeneuve, la Municipalité de Vevey a organisé durant l'année 2013 plusieurs séances avec les propriétaires et les utilisateurs du stand de la Barmaz afin de définir les travaux à réaliser.

Le 22 novembre 2013, la Municipalité de Villeneuve a confirmé par écrit, le principe d'intégrer de suite les tireurs de Vevey et des communes de la Riviera intéressées au stand de tir de la Barmaz. Néanmoins, cet accord est subordonné, d'une part, à un investissement à verser par les communes concernées à titre de participation à l'Association intercommunale, constituée de Montreux, Villeneuve et Roche et, d'autre part, à la signature d'une nouvelle convention d'exploitation.

La Municipalité de Villeneuve a également demandé aux Municipalités liées à la convention signée en 1984 pour l'utilisation du stand de Gilamont de donner leur accord au déplacement de leurs activités au stand de la Barmaz. Cinq Municipalités ont donné leur accord de principe et deux ont refusé. Une souhaite que les tireurs puissent effectuer des tirs plus proches de leur commune (Jongny) et une dispose déjà d'une installation de tir sur son territoire (Blonay).

En 2011, un projet d'agrandissement du stand de la Barmaz a été réalisé par le bureau GTC Architecture SA à Villeneuve. Le projet prévoyait une grande buvette avec salle de théorie. Le montant était devisé à environ CHF 800'000.-.

En 2013, une séance avec les utilisateurs a eu lieu pour définir leur besoin pour l'accueil des tireurs de Vevey et environs. Une autre séance a eu lieu avec les communes propriétaires (Montreux, Villeneuve et Roche) du stand de la Barmaz, afin de proposer un projet de transformations plus adapté et moins onéreux, soit CHF 340'000.-.

## Description des travaux 2014

Afin de permettre d'accueillir les tireurs de l'UST de Vevey et environs à la Barmaz à Villeneuve, il est important d'effectuer en 2014, les travaux suivants d'un coût de CHF 50'000.—, soit :

- Réorganisation du local à munitions : armoires métalliques récupérées à adapter et nouvelles armoires supplémentaires (env. une dizaine)
- Création d'un nouveau local pour l'entretien et le nettoyage des armes
- Création d'un nouveau local de rangement pour les archives
- Création d'un nouveau bureau pour l'UST de Vevey et environs.

## Financement

Les communes partenaires de l'ancien stand de tir de Gilamont participeront au coût des travaux réalisés en 2014 de CHF 50'000.—. La clef de répartition choisie est celle du nombre d'habitants et la part de Vevey sera au final de CHF 21'800.—. Le tableau de répartition se présente comme suit :

- Chardonne	CHF	3'200.—
- Corseaux	CHF	2'500.—
- Corsier	CHF	3'900.—
- La Tour-de-Peilz	CHF	12'700.—
- St-Légier	CHF	5'900.—
		<hr/>
Sous-total	CHF	28'200.—
		<hr/>
- Vevey	CHF	21'800.—
		<hr/>
Total	CHF	50'000.—
		<hr/> <hr/>

C'est Vevey qui assume le rôle de maître de l'ouvrage et qui paie le coût des travaux à hauteur de CHF 50'000.—, puis qui refacturera aux cinq autres communes partenaires leur participation respective, calculée sur la base du nombre d'habitants.

## Travaux prévus en 2015

En 2015 sont prévus les travaux d'extension du local de réunion pour un montant de CHF 70'000.— qui sera inscrit au budget. Compte tenu de la participation des communes partenaires de CHF 39'500.—, la part nette de Vevey sera de CHF 30'500.—.

## Frais de fonctionnement

Un montant de CHF 12'000.— sera également au budget 2015 à titre de participation veveysanne aux charges de fonctionnement du stand de la Barmaz selon le même modèle de clé de répartition, mais étendu à l'ensemble des communes, y compris les communes dites de la plaine telles que Noville, Chessel et Rennaz.

En résumé, le coût de l'ensemble de la démarche en terme d'investissements 2014 et 2015 sera de CHF 52'300.— pour Vevey et les charges annuelles de fonctionnement de CHF 12'000.—, soit un montant équivalent à celui pour Gilamont.

## **275 Piscines de Vevey-Corseaux Plage**

### 275.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Budget CHF 60'000.— Crédit supplémentaire CHF 39'000.—

En décembre 2013, le gérant de la piscine Vevey-Corseaux Plage a constaté que la nourrice de distribution d'eau présentait une fuite. Une réparation provisoire a été effectuée.

Après expertise, il s'avère que la nourrice principale doit être remplacée d'urgence afin d'éviter une éventuelle nouvelle fuite.

Suite à cette situation, le SIGE a procédé au remplacement immédiat de ses vannes, notamment celle située sous le parking, permettant si nécessaire, une coupure générale de l'amenée d'eau de VCP.

Au vu de ces constatations et par mesure de sécurité, la Municipalité a décidé d'effectuer le remplacement immédiat de cette nourrice de distribution.

## **2962 Les Vignes de Vevey – Pressoirs et cave**

### 2962.3141 Entretien courant

Budget CHF 4'000.— Crédit supplémentaire CHF 43'000.—

En date du 11 juin 2014, un court-circuit sur les installations de froid de la cave à vin n° 1 (cuves en inox, dépôt et pressoirs) a endommagé de manière définitive l'installation de froid et les commandes électriques de cette dernière. Cette installation âgée qui date de 1990 ne fonctionnait plus pour alimenter les humidificateurs de la cave à vin n° 2 (vases en bois), mais produisait toujours du froid pour la cave à vin n° 1.

En 2007, une régulation de température par drapeaux dans les vases en bois a été installée.

Les travaux consistent au remplacement de l'installation de production de froid, incluant un évaporateur pour le bouteiller et un évaporateur pour la cuverie. Cette solution a l'avantage de remettre en fonction la climatisation dans la cave à vin n° 2 (historique), avec pour conséquence une économie des prestations de notre caviste qui était obligé, vu la mise hors service des humidificateurs, d'arroser régulièrement les vases en bois.

## **796 Accueil périscolaire**

### 796.3111 Achat de matériel informatique et logiciel (nouveau compte)

Budget CHF —.— Crédit supplémentaire CHF 18'500.—

L'utilisation du logiciel KIBE pour la gestion des placements dans le réseau REVE et la facturation des prestations permet une approche facilitée des tâches administratives et offre une visibilité accrue sur les différents aspects de l'accueil par les possibilités de données statistiques qui peuvent être consultées par cet outil.

Actuellement, la gestion administrative de l'accueil périscolaire se fait par de multiples fichiers Excel (par type d'accueil, par collège, par accueillante, etc.), ce qui représente un travail fastidieux, tant pour le suivi des groupes d'enfants que la facturation, ou encore pour établir des statistiques.

En vue du développement de l'accueil périscolaire et dans l'optique d'un rapprochement des procédures de gestion des différentes structures gérées par notre direction, il est souhaitable de pouvoir utiliser le logiciel KIBE également pour l'accueil périscolaire. En effet, l'utilisation du même logiciel pour l'ensemble de l'accueil de l'enfance permettrait d'unifier les procédures et les tâches administratives et dégager du temps pour d'autres activités.

Afin de pouvoir commencer la nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions, il est nécessaire de mettre en place cette extension du logiciel de gestion KIBE pour l'accueil périscolaire pour fin août 2014.

#### **814 Culture – Subventions et aides diverses**

##### 814.3653.39 Festival des Artistes de Rue

Budget	CHF	7'500.—	Crédit supplémentaire	CHF	2'500.—
--------	-----	---------	-----------------------	-----	---------

L'édition du 20<sup>ème</sup> anniversaire, en 2012, a été un grand succès public mais a généré des coûts et des modes de fonctionnement qui s'avèrent des facteurs de déséquilibre pour les éditions « ordinaires ». C'est ainsi que l'édition de 2013, perturbée il est vrai par des conditions atmosphériques défavorables le vendredi et le samedi, a entraîné un déficit de plus de CHF 40'000.—. Cela a lourdement entamé le capital de réserve d'environ CHF 90'000.— qui avait été péniblement constitué depuis huit ans.

Le Comité n'envisage pas de poursuivre avec l'organisation d'une manifestation qui se révélerait, dès son étape budgétaire, lourdement déficitaire. Or, malgré des efforts importants et des renoncements parfois douloureux, le budget de l'édition 2014 est toujours déficitaire de CHF 20'000.— environ.

Ce déficit est calculé sur les résultats de 2013 et on peut imaginer que, en cas de temps idéal, il soit fortement réduit au moment d'établir les comptes.

La Municipalité estime que l'importance de cette manifestation pour l'image et la vie sociale de Vevey, à une échelle dépassant largement les limites de la ville et même de la région, justifie une réévaluation du soutien communal. Jusqu'en 2011, la subvention communale était de CHF 5'000.— seulement. Pour l'édition du 20<sup>ème</sup> anniversaire, en 2012, elle avait été portée à CHF 7'500.—, et l'idée était de la maintenir à ce niveau pour les éditions suivantes. Mais il faut être conscient que même ce montant demeure modeste pour une manifestation de cette importance, surtout si l'on compare à l'engagement communal pour d'autres événements similaires.

Aussi, la Municipalité a décidé que le montant de la subvention au Festival des Artistes de Rue pourrait être porté dès cette année à CHF 10'000.—. Ce premier geste serait déjà interprété par les organisateurs comme une reconnaissance bienvenue du travail déjà effectué et de l'importance de la manifestation.

Pour aller plus loin, et compte tenu des incertitudes existant encore quant aux éventuels sponsors pouvant encore être trouvés, la délégation municipale a évoqué avec les organisateurs l'idée d'ajouter de préférence une garantie de déficit. En effet, il est difficile de savoir ce qui, dans le gros déficit de 2013, est à remettre à charge des conditions météorologiques, qu'on peut considérer comme un problème conjoncturel, par rapport à un déficit structurel. L'expérience de ce mode de faire en 2014 permettrait d'avoir une vision plus claire de ces deux types de facteurs, ce qui permettrait à la Municipalité de prendre une décision plus étayée pour les années à venir.

Finalement, en plus de l'augmentation de la subvention de CHF 7'500.— à CHF 10'000.—, la Municipalité a décidé d'accorder au Festival des Artistes de Rue une garantie de déficit de CHF 10'000.—, qui ne serait le cas échéant payée qu'après analyse des comptes définitifs de la manifestation.

### **9521 Délégué jeunesse - Administration**

#### 9521.3653.03 Subvention Animation-Jeu de Vevey

Budget CHF 35'000.— Crédit supplémentaire CHF 14'000.—

L'Association « Animation-Jeu Vevey », appelée également « La Jouerie » a été créée en 1984 avec pour objectifs de favoriser la socialisation, l'épanouissement et l'intégration des enfants du quartier de Gilamont par des animations ludiques et récréatives organisées les après-midi du mardi au vendredi et les mercredis toute la journée. Bricolages, théâtre d'enfants, danse, cuisine, balades sont complétés après l'école par des prestations d'aide aux devoirs. Les parents sont également invités à participer aux activités.

Lieu d'accueil unique dans un quartier populaire, la Jouerie accueille environ 80 enfants chaque semaine. Ancrée dans un environnement où la mixité sociale est importante, l'Association est unanimement reconnue comme un lieu privilégié d'insertion et d'intégration pour de nombreuses familles issues de la migration.

En 2011, grâce à la mise à disposition par la Ville de nouveaux locaux dans la tour de Gilamont 67, et l'augmentation de la subvention annuelle (passée de CHF 20'000.— à CHF 35'000.—) l'accueil et les prestations ont été repensés par le Comité bénévole de l'Association.

Afin de répondre à l'évolution et à l'augmentation des besoins, le Comité a choisi en 2011 de professionnaliser l'encadrement en engageant une deuxième animatrice diplômée (0.3 EPT) qui est venue en soutien à la première animatrice (0.28 EPT) et renforcer l'équipe des bénévoles.

Cet engagement est à l'origine des difficultés financières importantes auxquelles le Comité de la Jouerie est confronté aujourd'hui.

#### **Problématique financière**

Le Comité, dans sa volonté d'améliorer la qualité de l'accueil et de répondre aux besoins des enfants et des parents du quartier, n'a en effet pas mesuré à sa juste valeur l'impact que ce nouveau poste allait avoir sur le budget. La masse salariale est en effet passée de CHF 23'333.35 fin 2010, à CHF 53'298.85 pour l'exercice 2014.

La Jouerie a pu équilibrer ses comptes en 2012 et 2013 grâce à des réserves depuis lors épuisées. Lors de l'Assemblée générale du 2 avril 2014, le Comité a informé officiellement ses membres que ses liquidités, malgré le subventionnement communal, ne permettraient pas à l'Association de couvrir ses charges pour l'exercice en cours.

Sur la base d'un rapport circonstancié de la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports, la Municipalité a décidé, afin de permettre à La Jouerie de continuer à exister :

- de soutenir le Comité de l'Association Animation-Jeu Vevey pour la mise en place d'une gestion comptable plus professionnelle, avec l'aide de la Direction des finances de la Ville ;

- de compléter la subvention 2014 par un versement supplémentaire de CHF 13'933.85 afin que l'Association puisse assumer ses engagements, respectivement payer les salaires de son personnel jusqu'au 31.12.2014 ;
- d'augmenter dès 2015 la subvention annuelle de la Ville en la portant de CHF 35'000.— à CHF 50'000.— afin de garantir la pérennité de l'Association.

Crédit supplémentaire à engager après l'approbation du Conseil Communal

9141.460.04 Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public, secteur rue des Moulins sud, des Deux-Gares Est et de la route des Entrepôts

Crédit accordé CHF 4'100'000.— Crédit supplémentaire CHF 100'000.—

Préavis n° 22/2010. Décision du Conseil communal du 4 novembre 2010.

Dans le cadre de la réalisation des Moulins de la Veveyse, la société Promotions Delarive SA a réalisé et payé les collecteurs d'eaux claires et usées sis sous les surfaces destinées à retourner au domaine public le long de la Veveyse. Se fondant sur des arrêts récents de la Cour de droit administratif et public (CDAP) concernant la prise en charge par la collectivité des collecteurs publics, dite société réclame à la Commune le remboursement d'un montant de CHF 436'000.—. Du côté de la Commune, c'est un montant de CHF 200'000.— qui peut être opposé à la facture de réalisation des canalisations d'eaux claires et usées. Ce montant correspond au coût de l'aménagement du trottoir sis à la rue des Moulins et de diverses concessions (Moloks, places de parc et passages souterrains) qui seraient accordées gratuitement.

Ainsi, le solde litigieux s'élève à CHF 236'000.— (CHF 436'000.— moins CHF 200'000.—) et les parties sont arrivées à l'accord suivant : la Commune de Vevey verse à Promotions Delarive SA un montant de CHF 100'000.—, objet de la présente demande de crédit supplémentaire et sous réserve de l'accord du Conseil communal, à titre de contribution finale à la construction des canalisations d'eaux claires et usées sises sous les surfaces destinées à revenir au domaine public le long de la Veveyse.

\* \* \* \*

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

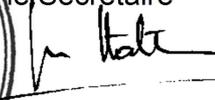
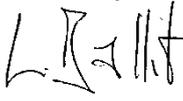
### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 17/2014, du 21 août 2014, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1<sup>ère</sup> série,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2014, 1<sup>ère</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, et inférieurs ou égaux à CHF 50'000.— par cas, pour un montant total de CHF 210'700.— ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 84'000.— au compte n° 257.3141 du budget 2014 pour la réparation urgente de la production de froid des cinq chapelles funéraires situées au rez-de-chaussée du Centre funéraire ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 100'000.— au compte n° 9141.460.04 – Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public, secteur rue des Moulins sud, des Deux-Gares Est et de la route des Entrepôts (préavis n° 22/2010 et décision du Conseil communal du 4 novembre 2010 accordant un crédit initial de CHF 4'100'000.—) afin de régler le montant du litige avec la société Promotions Delarive SA.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif Grégoire Halter

Municipal-délégué : - M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances, des musées et bibliothèque